

CONSEIL D'ADMINISTRATION
2 mai 2019

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 2 mai 2019 à Amos.

Présences :

- Madame Alexandra BARRETTE-NEVEAU
- Madame Monic FERRON
- Madame Sylvette GILBERT
- Monsieur Daniel LAMPRON
- Monsieur Daniel MARCOTTE
- Monsieur Claude N. MORIN
- Madame Madeleine PAQUIN
- Madame Julie-Mélissa PICARD
- Monsieur Jean-Yves POITRAS
- Madame Katia QUINCHON
- Madame Caroline ROY
- Madame Catherine SIROIS
- Monsieur Stéphane TERRAULT
- Monsieur Richard VALLÉE

Absences :

- Monsieur Yves DESJARDINS
- Monsieur David MCLAREN

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 15 h 35.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2019-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois appuyée par Julie-Mélissa Picard, l'ordre du jour est adopté après ajout d'un sujet et soustraction d'un autre:

Ouverture de la séance

- CA-2019-07-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2019-07-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2019
- CA-2019-07-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 5 avril 2019
- CA-2019-07-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 9 avril 2019
- CA-2019-07-05 Information du président
 - 5.1 Activités du président
 - 5.2 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi
- CA-2019-07-06 Information de la présidente-directrice générale adjointe
- CA-2019-07-07 Présentation organisme communautaire – Centre de prévention Suicide d'Amos
- CA-2019-07-08 Présentation organisme communautaire – La Maison de la Famille d'Amos

- CA-2019-07-09 Présentation organisme communautaire – Calacs Abitibi
- CA-2019-07-10 Suivi des comités du conseil d'administration
- 10.1 Comité de vérification
 - 10.2 Comité de vigilance et de la qualité
 - 10.3 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 10.4 Comité de révision
 - 10.5 Comité des immobilisations
 - 10.6 Comité des ressources humaines
 - 10.6.1 Nomination de la directrice intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- CA-2019-07-11 Ordre du jour de consentement
- 11.1 Protocole – Mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux
 - 11.2 Règlement sur l'admission dans les installations
 - 11.3 Démissions de médecins
 - 11.4 Nomination de la directrice intérimaire à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2019-07-12 Tableau de bord du conseil d'administration
- CA-2019-07-13 Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité
- CA-2019-07-14 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) – Volet équipement médical
- CA-2019-07-15 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2019-07-16 Affaires diverses
- Lieu et date de la prochaine assemblée
- Levée de la séance
- Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-07-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-32 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2019

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 21 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-07-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-33 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 5 avril 2019

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 5 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-07-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-34 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 9 avril 2019

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 9 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-07-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 9 mars au 26 avril 2019.

5.2 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi

RÉSOLUTION

CA-2019-35 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi - Piscine du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle d'Amos

Attendu le mandat confié aux comités consultatifs par le conseil d'administration;

Attendu l'avis reçu du comité consultatif de la MRC d'Abitibi concernant la réfection de la piscine située au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle d'Amos.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De prend acte de l'avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi et **de le transmettre** au comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-07-06 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Madame Caroline Roy informe les membres de ce qui est prévu à l'article 33 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2) (LMRSSS), lors d'absence du président-directeur général et confirme qu'elle assurera donc l'intérim de celui-ci jusqu'à la nomination par le ministère d'un remplaçant.

CA-2019-07-07 PRÉSENTATION ORGANISME COMMUNAUTAIRE – CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE D'AMOS

Madame Mélanie Tremblay, directrice générale présente l'organisation locale et régionale des services offerts par le Centre de prévention suicide d'Amos. Elle souligne les services offerts aux organismes telle la prévention aux personnes endeuillées, la sensibilisation auprès des étudiants du secondaire et l'accompagnement clinique postvention. Elle présente aussi les belles réalisations faites en région depuis la dernière année dont la création et le lancement d'un projet innovateur RÉSO.COOL qui se veut une application Web ludique et stimulante portant sur la protection lors des moments difficiles que peuvent rencontrer les jeunes.

Elle souligne que le nombre de demandes d'intervention a plus que doublé depuis un an auprès des tiers, des personnes endeuillées et des personnes suicidaires. Le ratio hommes-femmes a aussi augmenté considérablement, ce qui démontre que les demandes de services faites par les hommes ont augmenté. Actuellement au Québec, plus de 75% des décès par suicide sont commis par des hommes de 35 à 65 ans. On souhaite donc offrir davantage les services de prévention à cette clientèle. Mme Roy souligne qu'un comité élargi est en place depuis plus de deux ans, sous la coordination de la Direction des services multidisciplinaires et impliquant les différents partenaires concernés par la prévention du suicide en région. Il s'agit d'une première en région.

CA-2019-07-08 PRÉSENTATION ORGANISME COMMUNAUTAIRE – LA MAISON DE LA FAMILLE D'AMOS

Madame Nathalie Rodrigue présente des bons coups réalisés lors de la dernière année dont : Le compte et raquettes fait en collaboration avec Les productions du Raccourci, la visite au Toukiparc (accessible aux familles à moindres coûts) et Les cuisines collectives en partenariat avec l'établissement (cuisines collectives et fantaisistes).

L'organisme compte plus de trente ans d'existence et reçoit un nombre important de gens référés par les intervenants du réseau. Les services offerts sont très appréciés par la communauté.

CA-2019-07-09 PRÉSENTATION ORGANISME COMMUNAUTAIRE – CALACS ABITIBI

Madame Gaétane Chénier présente le mandat de l'organisme qui est encore méconnu. Elle informe les membres que le Calacs Abitibi a procédé à l'embauche d'une troisième employée afin d'occuper le poste de coordonnatrice des services à la jeunesse.

Des liens auprès des personnes âgées ont pu être renforcés ainsi qu'un nouveau contact auprès des nouveaux arrivants. Une séance de sensibilisation sera donnée par l'organisme concernant la réception de confidences lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

La prévention scolaire a de nouveau été réalisée avec succès. Les élèves des niveaux secondaires 1 à 5 des secteurs d'Amos et Barraute ont pu recevoir le programme Empreinte qui représente le programme provincial des Calacs.

De plus, il est mentionné que des liens ont été renforcés avec différentes ressources présentes pour les jeunes sur le territoire, entre autres la Maison des jeunes de Barraute, le Centre Jeunesse et Mobilisation Espoir Jeunesse.

En terminant, elle souligne que l'Abitibi-Témiscamingue a le plus haut taux d'abus sexuels des jeunes de moins de 18 ans.

CA-2019-07-10 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10.1 Comité de vérification

Mme Paquin informe qu'après la période 12, le déficit annuel de l'établissement se chiffre à près de 23 M\$ pour l'exercice budgétaire 2018-2019.

La direction des ressources financières et de l'approvisionnement est actuellement en préparation du budget 2019-2020. Celui-ci sera présenté au comité de révision le 11 juin prochain. On anticipe un budget identique au précédent ce qui occasionnera de nouveau un déficit de 20 à 23 M\$. Des représentations sont actuellement faites auprès du ministère afin de rehausser ce budget.

Un plan d'équilibre budgétaire (PEB) a aussi été élaboré afin d'identifier des pistes de solution pour contrer ce déficit.

10.2 Comité de vigilance et de la qualité

M. Vallée informe des sujets suivants qui ont été traités à la dernière rencontre :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;
- Suivi – Situation à l'hôpital de La Sarre;
- Suivi – Apnée du sommeil;
- Suivi – Frais de déplacement des usagers;
- Tableau intégré des plans d'amélioration;
- Présentation de Mme Annie Léger des différents dossiers en amélioration continue de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU).

10.3 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte souligne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'administration. La prochaine séance est prévue à la fin du mois de mai où la gouverne de l'établissement et les avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi seront étudiés.

10.4 Comité de révision

M. Lampron explique ce qu'est un comité de révision. Par la suite il informe les membres qu'il ne reste que deux dossiers en évaluation et rappelle qu'à l'automne 2018 il y en avait une dizaine. Il souligne aussi le renouvellement du mandat de deux médecins examinateurs, mais que ça ne suffit pas au bon fonctionnement du comité. Une nouvelle demande sera faite au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) concernant la désignation de médecins supplémentaires au comité de révision.

10.5 Comité des immobilisations

M. Poitras mentionne les différents grands projets de rénovation fonctionnelle en cours. Il souligne la performance de l'équipe qui est reconnue par le ministère.

10.6 Comité des ressources humaines

M. Poitras souligne qu'il y a eu peu de changements vu le départ de la directrice et l'intérim de Mme Latulippe qui commence seulement le 6 mai prochain. M. Poitras assurera un suivi auprès de celle-ci concernant les projets en cours.

Il mentionne que les problèmes de main-d'œuvre vécus partout en région sont aussi très présents en Abitibi-Témiscamingue. Beaucoup d'efforts sont donc faits en recrutement et afin de motiver les jeunes à venir travailler pour l'établissement.

10.6.1 Nomination de la directrice intérimaire à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Mme Roy souligne la nomination de Mme Sylvie Latulippe au poste de directrice intérimaire des Ressources humaines, des communications et des affaires juridiques. Celle-ci entrera en fonction le 6 mai prochain.

CA-2019-07-11

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

11.1 Protocole – Mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux

RÉSOLUTION

CA-2019-36 Adoption du Protocole – Mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui exige que les établissements du réseau ayant les installations nécessaires pour mettre une personne sous garde aient adopté, un an après l'entrée en vigueur de l'article au 26 avril 2018, un protocole qui soit conforme aux orientations ministérielles et à la Loi (article 118.2);

Attendu le respect des différentes lois en vigueur au Québec dont le Code civil du Québec aux articles 10 et 26 à 31 (CCQ-1991) et la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (RLRQ, C.P-38.001);

Attendu que suite aux différentes consultations, il s'avère que le processus d'application est d'une complexité certaine nécessitera une révision des différentes trajectoires par réseau local de services (RLS) et que la documentation du processus s'avère un fardeau clérical pour les médecins et les professionnels impliqués;

Attendu que l'obtention du consentement de l'utilisateur pour la garde et l'évaluation psychiatrique à l'aide d'un formulaire requérant la signature de l'utilisateur et d'un témoin est un changement de pratique majeur et que les impacts attendus pourraient occasionner une augmentation du nombre de gardes et des demandes de services judiciaires (non rendu obligatoire dans le protocole proposé);

Attendu que les redditions de compte régulières au conseil d'administration seront respectées dans leurs intégralités et que pour se faire, une structure de suivi rigoureuse doit être instaurée;

Attendu que l'obligation légale de l'Avis à la DSPEU devrait déjà être en application et que celui-ci sera mis en application le plus tôt possible;

Attendu la lourdeur du changement de pratique par la mise en application du protocole pour les médecins et le personnel visés, un procédurier doit être rédigé, de la formation offerte et l'analyse des trajectoires révisées et diffusées avant la mise en application dudit protocole;

Attendu la collaboration des médecins de famille impliqués, des psychiatres, des gestionnaires et employés des directions cliniques ainsi que ceux des services juridiques;

Attendu que l'ensemble des membres de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le département de psychiatrie et les chefs médicaux des salles d'urgence du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont été consultés;

Attendu que le protocole a fait l'objet d'une consultation auprès des directions cliniques les plus touchées du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que le protocole respecte dans son entièreté les modalités émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

Attendu que le protocole fera l'objet d'une diffusion auprès de différentes instances, dont le comité des usagers, la commissaire aux plaintes et le groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale de la région;

Attendu que le protocole fera l'objet d'une révision un an après sa mise en application;

Attendu la recommandation d'adoption du comité de direction du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue lors de la rencontre du 10 avril 2019;

Attendu que ce protocole doit être approuvé par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le règlement protocole Mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Règlement sur l'admission dans les installations

RÉSOLUTION

CA-2019-37 Adoption du Règlement sur l'admission dans les installations

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui émet des précisions sur le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux, le droit de choisir le professionnel ou l'établissement, le droit de recevoir des soins si la vie ou l'intégrité de l'utilisateur sont en danger et certaines modalités relatives à la prestation de services (articles 5, 6, 7, 101);

Attendu le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (S-5, r.5) décrivant l'obligation de rédaction de règlement traitant de la détermination des critères d'admission, de sortie définitive et des politiques de transferts des bénéficiaires aux articles 6.11, 6.15, 26, 30 et 38;

Attendu la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre 21) qui détermine certaines durées moyennes de séjours attendues dans les urgences et les modalités relatives à l'utilisation des chambres et des lits (articles 29 et 99);

Attendu que les différentes directives et recommandations émises par le ministère ont été respectées;

Attendu que le règlement a fait l'objet d'une vaste consultation auprès des directions cliniques du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que le règlement respecte dans son entièreté les modalités émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à cet égard;

Attendu que ce règlement doit être révisé tous les trois ans;

Attendu la recommandation d'adoption du comité de direction du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue lors de la rencontre du 13 mars 2019;

Attendu que l'ensemble des membres de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), les médecins chefs de départements et de services du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont été consultés le 19 mars 2019 (résolution #19-17;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Règlement sur l'Admission dans les installations dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Démission d'un médecin

RÉSOLUTION

CA-2019-38

Acceptation de démissions de médecins

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter les démissions des personnes suivantes :

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission
VD	Médecine de famille	Lacroix, Marie-Christine (1-12786)	15 juin 2019
LS	Médecine de famille	Plante, Christine (1-07188)	1 ^{er} juillet 2019
VD (Senneterre)	Médecine de famille	Lambert, Jean-Marie (1-76062)	1 ^{er} septembre 2019 Retraite

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Nomination de la directrice intérimaire à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

RÉSOLUTION

CA-2019-39 Nomination de la directrice intérimaire à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

Attendu le départ du directeur actuel du Programme soutien à l'autonomie des personnes âgées;

Attendu que ce départ laisse le poste de directeur du Programme soutien à l'autonomie des personnes âgées sans titulaire à partir du 10 mai 2019;

Attendu la nécessité d'assurer une transition entre le départ du titulaire actuel et l'arrivée de son ou sa remplaçante;

Attendu le consentement de Mme Annie Audet à assurer l'intérim;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De nommer Mme Annie Audet à titre de directrice intérimaire à la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, pour une période maximale de six mois à compter du 13 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Gabrielle Dessurault :

Elle s'adresse au conseil d'administration afin de souligner les conséquences sur sa santé qu'ont occasionné les nombreux changements dus aux différentes restructurations. Elle mentionne toutefois la qualité des services, mais voit un enjeu quant à la fluidité de ceux-ci.

La PDGA : Mme Roy souligne l'importance d'entendre ce qui est vécu afin de pouvoir identifier ce qu'on peut améliorer dans la prestation de services. La continuité des services offerts entourant l'état de santé de Mme Dessurault sera vérifiée auprès des directions concernées. Mme Dessurault sera aussi contactée afin de regarder chaque élément souligné dont la coordination des services au service d'aide technique à Amos, certains délais qui occasionnent des impacts malheureux pour la dame, un enjeu de continuité quant à une information qui a circulé plus difficilement dans ce cas et adaptation au CHSLD. Mme Roy termine en soulignant que les manquements à la fluidité des services ne sont pas liés au budget.

Madame Mélanie Tremblay, directrice générale du Centre de prévention suicide d'Amos :

Est-ce qu'il est possible de consulter le Protocole - Mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux?

La PDGA : Mme Roy souligne que dès qu'un document est adopté au conseil d'administration, il devient public. Pour ce qui est de la diffusion, il y a des processus établis par les directions responsables qui font le lien avec les différents organismes concernés. Mme Annie Léger souligne qu'il s'agit d'un nouveau protocole et qu'il est prescrit par le ministère. Ce protocole est en projet et ne sera pas appliqué immédiatement puisqu'il est très complexe et exigera de nombreux changements pour l'établissement. Mme Valérie Martel, avocate de l'établissement et représentante justice santé mentale, ira consulter les organismes concernés afin de leur présenter le protocole. La bonne nouvelle est que toutes les instances concernées (municipalités, policiers, etc.) vont être impliquées dans le processus. Il en sera aussi question au comité élargi en prévention suicide.

Madame Josée Poistras :

À la suite d'un événement vécu, elle demande s'il y a juste l'organisme Albatros qui peut faire de l'accompagnement en fin de vie?

La PDGA : Mme Roy souligne que l'encadrement des activités avec les bénévoles est sous la responsabilité de la Direction des services multidisciplinaires et passe la parole à sa directrice, Mme Chantal Brunelle. Mme Brunelle souligne que le travail des bénévoles est précieux et essentiel. Elle informe par la suite que l'organisme Albatros n'a pas l'exclusivité de l'accompagnement et qu'il revient à la famille de choisir qui elle souhaite en accompagnement.

CA-2019-07-12 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Annie Carrier dépose les données du dernier tableau de bord. Mme Roy et les directeurs concernés apportent des informations supplémentaires pour certains indicateurs.

CA-2019-07-13 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

M. Shany Aubin présente la politique découlant de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, adoptée le 30 mai 2017. En se dotant de cette politique, l'établissement veut créer un environnement qui participe activement à contrer la maltraitance et favorise la bientraitance dans une optique de prévention et d'amélioration continue des pratiques et des services. La loi élargit donc maintenant le principe à toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. L'élaboration des procédures de lutte contre la maltraitance et des trajectoires de services suivront l'adoption de la politique.

RÉSOLUTION

CA-2019-40

Adoption de la Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

Attendu l'importance de créer des environnements qui contribuent à contrer la maltraitance et qui favorisent la bientraitance dans une optique de prévention et d'amélioration continue des pratiques et des services;

Attendu la nécessité de sensibiliser et d'outiller toute personne amenée à côtoyer un résident ou toute personne vulnérable afin d'assurer un milieu de vie, de soins et de travail qui soit sécuritaire;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit se conformer aux normes d'Agrément Canada;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit se conformer à la Loi 115 visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit se conformer aux éléments du Guide de soutien à l'intention des établissements dans le cadre des visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie.

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ca-2019-07-14

PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MOBILIER (PCEM) – VOLET ÉQUIPEMENT MÉDICAL

Le processus de consultation auprès des directions est expliqué ainsi que le lien avec les fondations. Les membres ayant pris connaissance du Plan de conservation de l'équipement et du mobilier 2018-2019 procèdent à son adoption.

RÉSOLUTION

CA-2019-41

Adoption du Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM), volet équipement médical

Attendu que la quote-part de l'enveloppe du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue pour le maintien du parc d'équipement médical de l'exercice budgétaire 2018-2019, est de 6 374 584 \$;

Attendu que la quote-part de l'enveloppe pour la résorption du déficit de maintien des actifs (RDMA) de l'équipement médical du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue de l'exercice budgétaire 2018-2019, est de 2 610 820 \$;

Attendu que le Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM), volet équipement médical a été préparé à même ces enveloppes en tenant compte des priorités de l'établissement;

Attendu la recommandation favorable du comité de direction, le 10 avril 2019.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le PCEM du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, volet équipement médical, pour l'exercice 2018-2019, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-07-15 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Hans Carignan fait le suivi des projets d'infrastructure de l'établissement suivants :

- Réfection du pavillon Gagnon – CRDI Amos;
- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de cancérologie;
- PFT de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Centre de soins ambulatoire à Amos;
- PFT de l'UMF à Val-d'Or;
- PFT de l'urgence de l'Hôpital d'Amos;
- Tep Scan de l'Hôpital de Val-d'Or;
- IRM à Amos;
- Réfection du poste central et de triage à l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Pédiatrie de l'Hôpital de Rouyn-Noranda;
- Centre de soins ambulatoire à La Sarre;
- Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- Unité de santé mentale à l'Hôpital d'Amos.

CA-2019-07-16 AFFAIRES DIVERSES

Sans objet.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 13 juin 2019 à Rouyn-Noranda.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Alexandra Barrette-Neveu, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 17 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 13 juin 2019